

Chapitre 1

Introduction et aperçu de l'abus sexuel d'enfant en Europe

par Corinne May-Chahal et Maria Herczog

Selon les statistiques établies par les milieux autorisés, une importante minorité d'enfants européens, soit 10 à 20 % d'entre eux, seraient victimes de violences sexuelles au cours de leur enfance. La réalité de ce problème est reconnue par les professionnels de l'aide sociale à l'enfance, les décideurs politiques et par un public toujours plus large. On s'interroge encore sur les moyens d'y remédier : comment intervenir avec le maximum de succès, comment asseoir la confiance à l'égard des services de protection de l'enfance, quelles réponses s'avèrent efficaces et quel sort réserver aux auteurs de ces infractions ? Il est désormais admis que les violences sexuelles ne sont pas des faits rares, commis en général par des personnes extérieures à l'environnement de l'enfant ; elles sont le plus souvent l'œuvre de son entourage immédiat : les pères, beaux-pères, frères, parents, amis et proches. Le contexte de ce comportement sexuel est très variable ; il s'étend des considérations économiques et marchandes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales jusqu'à la violence sexuelle infligée au sein de la famille.

L'abus sexuel d'enfant peut prendre diverses formes, telles que l'inceste, la prostitution, la pornographie, le viol commis par une connaissance lors d'un rendez-vous, les violences sexuelles infligées par d'autres enfants et l'abus sexuel institutionnel, c'est-à-dire l'abus sexuel d'enfant commis par des personnes travaillant ou vivant au sein de structures de substitution, d'éducation ou d'aide sociale. Tous ces types d'abus sont liés, dans la mesure où ils impliquent la participation d'enfants à un acte sexuel, mais l'emploi du terme même d'«abus sexuel d'enfant» pour les désigner tous peut prêter à confusion, puisque ces actes sont à bien des égards différents, chacun d'eux nécessitant une réponse adaptée à son contexte.

L'élaboration de solutions spécifiques à chaque type d'abus sexuel d'enfant se poursuit en Europe occidentale, tandis que le manque généralisé de ressources en Europe centrale et orientale ne permet pas d'espérer la mise en œuvre prochaine d'actions, de services et d'approches distincts.

Au cours de ces dix dernières années, les témoignages d'enfants et d'anciennes victimes parvenues à l'âge adulte ont été de plus en plus nombreux, permettant ainsi une meilleure connaissance des diverses formes de violences sexuelles. Ces éléments révèlent que si les cas d'abus sexuel peuvent se produire n'importe où, certains groupes d'enfants sont plus exposés que d'autres. Le risque est bien plus important pour les enfants pris en charge par l'assistance publique ou ceux qui grandissent au sein d'une famille dans laquelle des actes de violence ou d'abandon moral ont déjà été commis; c'est également le cas des enfants qui vivent sous le même toit ou dans l'entourage d'hommes eux-mêmes victimes dans leur enfance de violences sexuelles, des enfants handicapés et des enfants économiquement et socialement très défavorisés.

La sensibilisation à ce problème et sa compréhension varient d'un pays à l'autre. Dans certains pays européens, cette sensibilisation à l'abus sexuel d'enfant doit nécessairement être replacée dans le contexte de la transition, de difficultés socio-économiques considérables, de conflits organisés et de traumatismes individuels, qui ont fait négliger toute préoccupation extérieure à la survie quotidienne. A la fin des années 1980 et au début des années 1990, les professionnels de l'aide sociale à l'enfance de plusieurs de ces pays avaient entrepris de sensibiliser davantage l'opinion aux violences sexuelles, mais ils durent renoncer à en faire un débat public en attendant une situation plus stable. Cette sensibilisation se poursuit en revanche dans d'autres pays, sous l'effet de la forte médiatisation d'affaires d'enlèvement et de meurtres d'enfants, ainsi que de «pédophilie» fortement médiatisées. Le caractère extrême de ces tragédies fait bien souvent oublier les situations courantes de l'abus sexuel d'enfant, plus banales, qui sont l'œuvre de ceux qui ont la garde d'enfants, d'«amis», de parents et d'autres individus en situation d'autorité. Quel que soit le degré de sensibilisation, aucun pays, aucune profession particulière ne paraît connaître la méthode ou la réponse adaptée à ce problème; personne ne dispose d'une solution complète. Mais nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. Les services nationaux de protection de l'enfance mis en place par certains gouvernements n'ont pas entraîné la disparition de l'abus sexuel d'enfant, dont la fréquence demeure relativement importante. Les enfants continuent à s'enfermer dans leur mutisme et les auteurs de ces infractions refusent tout autant de les reconnaître, ce qui ne permet pas de leur venir en aide. La plupart des gens conviennent de la gravité du problème pour peu qu'ils en soient suffisamment informés. En ce cas, quel obstacle s'oppose à l'application de solutions efficaces et pourquoi ne parvient-on pas à résorber le problème de façon significative? Il appartient à chaque pays de se pencher sur ces questions, d'envisager des réponses et des initiatives nouvelles ou préférer revoir et évaluer les dispositions en vigueur.

La sensibilisation à l'abus sexuel d'enfant en Europe

Il n'est pas possible de faire des remarques d'ordre général sur la situation en matière d'abus sexuel d'enfant dans l'ensemble de l'Europe, malgré la similarité croissante des cadres juridiques et professionnels. La conception des systèmes de protection sociale des enfants et de protection de l'enfance varie considérablement d'un pays à l'autre et reflète la diversité des traditions culturelles, religieuses, politiques et idéologiques (Kooijman et Wattam, 1998). L'abus sexuel d'enfant est devenu une source de préoccupation généralisée en Europe depuis une vingtaine d'années et la dernière décennie a été marquée par des progrès considérables dans la lutte contre le phénomène. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989¹, l'activité croissante du Conseil de l'Europe (voir chapitre 2) et des organisations des Nations Unies dans ce domaine, ainsi que la mise en place de dispositifs de contrôle plus étendus (voir chapitre 10), ont tous contribué à modifier la sensibilisation, l'attention des médias, l'intérêt du public et la réponse des professionnels.

Les changements politiques et économiques survenus en Europe centrale et orientale ont mis en lumière la situation difficile d'enfants qui requièrent une attention et une protection particulières. Cette partie de l'Europe était autrefois considérée comme une zone à faible risque en matière de sévices à enfant, puisqu'elle présentait un niveau apparemment élevé de cohésion sociale et de contrôle de la société. Le surcroît de sécurité qui en résultait favorisait cependant la pratique extrêmement répandue du secret à tous les niveaux. Un grand nombre de problèmes, tels que la pauvreté des enfants, se sont aggravés depuis la transition, mais rien ne prouve que la violence domestique et l'abus sexuel d'enfant au sein des familles y aient été moins fréquents avant cette période que dans les autres pays. Le nombre croissant de cas de sévices ne témoigne pas seulement d'une nouvelle ouverture et de la possibilité de parler franchement des violences sexuelles, il révèle également l'absence de services juridiques et professionnels, ainsi que le manque de compréhension et de compassion du public. Aux yeux des gens, l'abus sexuel d'enfant relève à bien des égards de la sphère privée, au même titre que les châtiments corporels et les autres formes d'abandon moral et de délaissement. Le souci des intérêts de l'enfant et les moyens de les préserver occupent une place insuffisante au sein du débat et sont absents des formations dispensées à ceux qui travaillent avec et pour les enfants, ou qui prennent les décisions qui les concernent. Le droit au respect de la vie privée, l'intégrité de la famille et le refus d'une conception interventionniste demeurent des principes importants, mais il convient d'en

1. <http://www.unhcr.ch>

tracer les limites plus clairement. Bien des professionnels hésitent à aborder ces questions, en raison de l'amélioration des conditions sociales et par crainte d'exposer le problème des violences sexuelles au grand jour sans y apporter de réponse adéquate mais aussi faute de règles déontologiques et professionnelles.

Dans la plupart des pays européens, la question de l'intervention au sein des familles englobe celle de la responsabilité parentale. On attend des parents qu'ils se montrent compétents et instruits de leur rôle dès lors qu'ils ont des enfants. Il leur faut savoir comment prendre soin de leurs enfants, détecter et gérer les problèmes qui se présentent, ainsi que demander de l'aide. Pourtant, peu de pays fournissent aux parents actuels et potentiels une information complète sur ces sujets ; et même lorsque cette information est disponible, pour la plupart des parents, parler de violences sexuelles ou d'autres formes de sévices reste une démarche difficile. Personne ne leur apprend à déceler les signes de sévices, à en faire part, à qui s'adresser pour obtenir de l'aide, ni comment faire face aux sentiments de honte, de culpabilité et de peur vis-à-vis de l'auteur des sévices, de la famille ou du voisinage.

Les professionnels s'opposent sur les actions à mener et la compétence de chacun. Dans de nombreux pays européens, les professionnels de la santé sont considérés comme des acteurs clés, grâce aux contacts réguliers qu'ils entretiennent avec les familles. Ailleurs, le premier rôle est dévolu aux services sociaux ou bien aux services de police. Le Royaume-Uni met l'accent sur le travail d'équipe et la coopération entre les services (Department of Health (ministère de la Santé) (Royaume-Uni), 1999 ; Herczog, 2001).

Les études montrent qu'en Europe 1 % seulement des personnes interrogées n'ont jamais entendu parler de l'abus sexuel d'enfant au sein des familles ; la grande majorité des citoyens en sont informés par les médias. La plupart des Européens (97 %) rangent l'abus sexuel d'enfant au nombre des sévices, tandis que 59 % d'entre eux considèrent également les châtiments corporels comme des sévices. 77 % des personnes interrogées les jugent fréquents et 74 % supposent que les violences sexuelles sont infligées aux enfants par des individus qui leur sont inconnus ou, sinon, par leur beau-père (71 %). Les principales causes désignées de ces actes sont l'alcool (94 %), la drogue (93 %) ou le passé de l'auteur lui-même victime d'abus sexuel dans son enfance (77 %). La majorité des citoyens interrogés dans l'ensemble des pays européens (64 %) jugent la législation insuffisante, tandis que 91 % souhaitent l'application de peines plus sévères et 91 % sont favorables à une politique de prévention et de traitement de la violence domestique et de l'abus sexuel d'enfant à l'échelon de l'Union européenne (Dialogue européen, 1999).